



**Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)**  
**Pôle psychiatrique du centre hospitalier universitaire de Strasbourg**  
**(Bas-Rhin)**  
**Visite du 5 au 9 septembre 2016 (1<sup>ère</sup> visite)**

**RECOMMANDATIONS**

Les patients admis en soins contraints doivent être enregistrés conformément à leur statut tel qu'il ressort des catégories et définitions légales.

**SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

La recommandation a été prise en compte et mise en œuvre.

Il est souhaitable de mettre en place une réelle unité d'urgences psychiatriques disposant de locaux adaptés et de lits spécifiques permettant à une équipe spécialisée de réaliser, dans la continuité de l'accueil, une observation approfondie et une prise en charge adaptée aux situations de crise, prenant notamment en compte l'environnement du patient.

**SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Le projet de mise en place d'une unité d'urgences psychiatriques disposant de locaux adaptés et de lits spécifiques a été confirmé et est inscrit dans le cadre du projet médical d'établissement 2018-2023. Il n'avait jusque-là pu être réalisé pour des raisons liées à la situation financière des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg.

Les études architecturales sont en cours dans l'optique d'un démarrage des travaux au début 2020 et d'une ouverture courant 2021. Par ailleurs l'autorisation d'exercer l'activité de soins de psychiatrie générale sous la forme d'un centre de crise pour adultes et adolescents sur le site de l'Hôpital Civil, a été accordée aux HUS par décision ARS n°2019/320 du 12 juin 2019.

Le patient doit être informé de la possibilité de désigner une personne de confiance. L'établissement doit mettre au point un dispositif permettant de s'assurer que ce droit lui est effectivement notifié, assorti des informations utiles quant à son rôle et des modalités de l'accord de la personne désignée.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La recommandation a été prise en compte et mise en œuvre.

L'établissement doit sensibiliser le personnel aux droits des patients et former ceux qu'il charge de la notification des décisions. Il doit élaborer des documents explicites et pédagogiques. Il doit veiller à ce que les patients bénéficient réellement de l'ensemble de leurs droits.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La recommandation a été prise en compte et mise en œuvre. Chaque semestre un médecin senior fait une session de formation sur la législation des hospitalisations pour les nouveaux internes et nouveaux collaborateurs soignants des unités d'hospitalisations.

Il est impératif que l'établissement se dote d'un règlement intérieur conforme aux textes en vigueur, qu'il complète le livret d'accueil et conçoive un livret d'accueil spécifique pour les patients hospitalisés en service de psychiatrie.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La recommandation a été prise en compte et appliquée en partie depuis la visite : un livret spécifique à chaque unité d'hospitalisation est remis au patient à son admission en complément du livret d'accueil de l'établissement. Ce livret spécifique comprend une partie d'information sur les régimes d'hospitalisation et les droits des patients. Courant 2020, le livret d'accueil de notre établissement comprendra une partie spécifique concernant la psychiatrie.

Les demandes ou autorisations d'hospitalisation en pédopsychiatrie ne constituent pas un acte usuel et doivent être signées par les deux parents dès lors qu'ils partagent l'autorité parentale.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La recommandation a été prise en compte et appliquée depuis la visite

Les mineurs doivent être accueillis dans des locaux spécialement conçus pour eux, confiés à des équipes spécialisées et doivent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leur âge. Ils ne doivent pas être quotidiennement confrontés à des patients adultes.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Le projet de construction d'un nouveau bâtiment d'hospitalisation de pédopsychiatrie qui n'avait pu être réalisé jusque-là pour des raisons liées à la situation financière des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, a été confirmé et est inscrit dans le cadre du projet médical d'établissement 2018-2023. Ce nouveau bâtiment par sa proximité avec le reste de la psychiatrie d'adulte (il sera situé à l'Hôpital civil) permettra d'éviter les hospitalisations en psychiatrie d'adolescents agités et difficiles que l'isolement de l'actuel bâtiment

d'hospitalisation sur le site de l'Elsau ne permettait pas d'éviter. Les contraintes financières et foncières (libération du terrain de construction) permettent d'envisager une ouverture du nouveau bâtiment en 2023 ou 2024.

L'ouverture courant 2021 de l'unité d'urgence et de crise pour adultes et adolescents, qui comportera un secteur dédié spécifiquement aux adolescents (avec 2 lits de crise et 1 lit d'urgence) et des équipes spécialisées, permettra d'apporter un début de réponse à cette question.